

## OBSERVATIONS ELECTRONIQUES

**Message du 16 décembre 2019 à 16:51**

**Auteur:**

**Sujet:**

*Parc éolien Boralex*

**Message:**

*Bonjour,*

*Habitant de Livossart j'ai appris il y a deux jours l'existence de ce projet éolien grâce à un prospectus Boralex déposé dans ma boîte aux lettres. Aujourd'hui on nous demande notre avis sur un projet qu'on vient de découvrir. Hier encore il était impossible d'accéder à l'étude d'impact sur le site de la préfecture d'Arras. Ce matin on découvre un dossier de 1000 pages. Comment voulez-vous que l'on donne un avis sur un projet dont on ne sait rien dans un délai aussi court ?*

*Le gouvernement et les syndicats de promoteurs éoliens parlent sans cesse de consultations, d'information et d'implication du public, mais dans les faits, pour ce projet en particulier, il y a une réelle volonté de nous écarter du projet, nous riverains.*

*On a été mis au courant à la toute dernière minute d'un projet de parc éolien qui se situe en plein cœur du village et qui va impacter considérablement notre vie quotidienne. Cela démontre un manque de transparence flagrant de la part du promoteur Boralex mais surtout un mépris total pour les habitants des villages concernés.*

*Me reste à lire l'étude d'impact avant de pouvoir donner un avis.*

**Message du 26 décembre 2019 à 19:07**

**Auteur:**

**Sujet:**

*enquetes publiques*

**Message:**

*Projet positif Energie propre creative d'emplois  
Retombées pour la commune*

**Message du 3 janvier 2020 à 16:03**

**Auteur:**

**Sujet:**

*Publication incomplete sur le site des services de l'état*

**Message:**

*Ne figure sur ce site que l'avis d'enquête publique et les délibérations de 3 communes Enquin les Guinegatte, Estrée Blanche et Bergueneuse et une observation électronique  
Comment réagir ?*

**Message du 5 janvier 2020 à 7:12**

**Auteur:**

**Sujet:**

*réaction parc éolien*

**Message:**

*Les nuisances sonores et visuelles qui résultent de l'implantation des éoliennes sur le territoire de notre commune ne sont pas souhaitables ni pour la population vieillissante qui souhaite vivre une retraite paisible dans la campagne qu'ils connaissent depuis plusieurs décennies ni pour la jeune génération qui a choisi ce lieu de vie afin d'offrir à leurs enfants un cadre de vie plus sain que la vie urbaine. Les éoliennes sont des verrues qui défigurent nos campagnes et n'apportent rien aux habitants.*

**Message du 6 janvier 2020 à 22:09**

**Auteur:**

**Sujet:**

*Éoliennes febvin palfart*

**Message:**

*Bonsoir, les habitants des territoires des hauts de France n'en veulent plus :  
STOP. ASSEZ TROP. C. EST TROP*

*Mr Xavier BERTRAND Président de Région le dit également, notre région a déjà trop donné  
Cessons de polluer nos territoires avec ces machines infernales source de divisions dans les  
villages et les familles...*

*Quels paysages allons nous laisser aux générations futures ?*

*Arrêtons cette supercherie qui est une grande catastrophe écologique et économique !!*

**Message du 9 janvier 2020 à 17:13**

**Auteur:**

**Sujet:**

*projet éolien BORALEX FEBVIN PALFART*

**Message:**

*Bonjour,*

*il est difficile de réagir dans le cadre de cette enquête publique, car l'ensemble des documents n'est pas accessible : je ne peux pas accéder au "Volet Paysager" sur la plateforme dédiée à ce projet. Je ne peux donc pas juger de l'impact de ce projet sur la perception du paysage et patrimoine minier et notamment celui inclus dans le périmètre du Bassin minier Patrimoine mondial (depuis juin 2012) et sur les terrils classés (depuis décembre 2016).*

*Comment accéder à ce document ?*

*Comment être alerté quand ce document sera disponible ?*

*Quel temps restera-t-il pour répondre, la fin de l'enquête publique étant proche ?*

*Cordialement*

***Message du 15 janvier 2020 à 15:58***

***Auteur:***

***Sujet:***

*Non aux éoliennes*

***Message:***

*Je ne connais pas le nombre exact d'éoliennes sur le secteur d'Auchy au Bois, il doit y en avoir au moins une centaine, la vue aérienne est assez fulgurante. Les éoliennes ne remplaceront jamais les centrales nucléaires alors stoppons ces projets qui sont néfastes pour nous, pour nos enfants, pour notre environnement. La pollution lumineuse est mauvaise pour les animaux nocturnes, cela bouleverse le cycle de la vie et contribue à la disparition de certaines espèces . L'argent ne devrait pas être un prétexte !*

***Message du 16 janvier 2020 à 20:14***

***Auteur:***

***Garou***

***Sujet:***

*Stop aux eoliennes*

***Message:***

*Réfléchissons avant d'imposer ces monstres affreux dans nos campagnes qui nuisent à la vie de chacun à tout ce qui est encore vivant !!*

***Message du 16 janvier 2020 à 20:31***

***Auteur:***

***Sujet:***

*Éoliennes Febfin stop*

***Message:***

*Les éoliennes envahissent nos campagnes, destruction ou altération de la biodiversité, effets sur la santé, dépréciation de nos biens immobiliers.*

*ASSEZ !!*

*NOUS N'EN VOULONS PLUS DANS NOTRE RÉGION.*

***Message du 16 janvier 2020 à 20:50***

***Auteur:***

***Sujet:***

*refus des éoliennes*

***Message:***

*J'en ai assez de voir apparaître de nouvelles éoliennes constamment*

*Ça gâche le paysage surtout la nuit sans parler de tous les autres désagréments*

**Message du 17 janvier 2020 à 17:31**

**Auteur:**

**Sujet:**

*projet éolien de Febvin-Palfart*

**Message:**

*Je ne suis pas contre certains projets éoliens, mais il faut savoir selon, respecter des distances plus que raisonnables vis à vis des habitations, et ne pas nuire non plus au champ visuel paysagé.  
Je suis donc entièrement contre ce nouveau projet !*

**Message du 17 janvier 2020 à 17:59**

**Auteur:**

**Sujet:**

*Avis sur les projets éoliens de Febvin-Palfart et Fontaine-lès-Boulans*

**Message:**

*Monsieur le Commissaire enquêteur,*

*La Mission Bassin Minier Nord – Pas de Calais est une association de type « 1901 ». Elle est un outil d'ingénierie, d'aménagement et de développement du territoire, créée en 2000, suite à une décision interministérielle, dans un contexte d'après-mine. Ainsi, à travers des conventions d'objectifs et de moyens signées avec l'Etat, la Région, les Départements et les EPCI, la Mission accompagne ses partenaires pour améliorer l'attractivité du territoire par un aménagement durable et une valorisation du patrimoine. Depuis janvier 2013, la Mission Bassin Minier est gestionnaire, en coordination avec l'Etat, de l'inscription du Bassin minier sur la Liste du patrimoine mondial. Afin de mieux connaître et de valoriser ce patrimoine minier, elle a porté depuis sa création plusieurs études patrimoniales et paysagères.*

*Aussi, dans le cadre de cette enquête publique, la Mission Bassin Minier intervient pour donner un avis sur l'impact des projets éoliens sur la perception et la valorisation du Patrimoine minier de ce secteur.*

*1) La Mission Bassin Minier a notamment porté en 2008, une étude paysagère, soutenue par les services de l'Etat et en partenariat avec le CPIE Chaîne des terrils et le CAUE 62, visant à identifier les différents grands paysages du bassin minier.*

*La méthodologie et les résultats sont disponibles avec ce lien :*

*[http://www.missionbassinminier.org/typo3conf/ext/in\\_docs/dl.php?id=41](http://www.missionbassinminier.org/typo3conf/ext/in_docs/dl.php?id=41)*

*Les projets éoliens sont prévus dans le grand paysage du "Coteau cultivé de l'Ouest", identifié dans l'étude paysagère précédemment citée. Ce paysage est un paysage agricole, ouvert entrecoupé de vallées sèches encaissées avec peu d'infrastructures. Ce paysage marque l'entrée ouest du Bassin minier. Les traces de l'activité minière sur y sont peu nombreuses : peu de cités minières et seuls quelques terrils pas très hauts émergent dans ce coteau. Ces marqueurs paysagers sont historiquement importants car ils sont les témoins historiques du fait que la veine de charbon était plus difficile d'accès et moins rentable à exploiter.*

*2) Comment les projets prennent-ils en compte le patrimoine minier et quels impacts de ces projets sur ce patrimoine ?*

*a) Le volet « paysage » de l'étude d'impact sur l'environnement des projets a bien identifié la présence du patrimoine minier reconnu Patrimoine mondial comme patrimoine sensible pouvant être impacté par le projet. Par contre, le document ne fait pas référence à la protection nationale dont bénéficient 78 terrils formant la « Chaîne des terrils du Bassin minier du nord de la France »*

*(classement par décret le 28 décembre 2016). Dans les faits, ce classement reprend les terrils d'Auchy-au-Bois, de la Tirmande, d'Enquin-les-Guignegatte et d'Auchel inclus dans le périmètre Bassin minier Patrimoine mondial, plus quelques autres dont le terril ch'remblai de Burbure situé à un peu plus de 10 km des zones de projets.*

*Même si le niveau d'impact de ces projets sur ce patrimoine minier a été recherché au moment de définir les scénarios d'implantation des éoliennes, on peut regretter que seul l'impact depuis le sommet du terril d'Auchy-au-Bois ait été considéré. En effet, ce point de vue (photomontage 20) ne permet pas de mesurer l'impact des projets lié à la covisibilité entre les projets et le patrimoine minier.*

*Ainsi, l'implantation des éoliennes en parallèle de la chaussée Brunehaut contribue à la densification des éoliennes en arrière-plan des terrils classés (photomontage 22), sans que des mesures d'évitement ou de réduction soient considérées.*

*b) Ce patrimoine minier est, comme précisé au début de cette contribution, peu marqué dans le paysage. Il est néanmoins bien visible depuis la Chaussée Brunehaut, le GRP Tour de la Lys et les sommets des terrils d'Auchy-au-Bois et d'Auchel.*

*Depuis la Chaussée Brunehaut et le GRP Tour de la Lys (entre l'axe de la Chaussée Brunehaut et l'Autoroute A26), les photomontages 22 et 27 montrent clairement que ces projets auront un impact significatif sur la perception des terrils de la Tirmande et d'Enquin-les-Guignegatte. Ces projets vont venir densifier la présence des éoliennes en arrière-plan des terrils. Et comme le montrent les photomontages 22 et 27, selon la position de l'observateur, les éoliennes pourront même être perçues entre les 2 terrils, accentuant l'effet d'écrasement déjà créé par les éoliennes du parc de la Carnoye.*

*Comme le montre le photomontage 20, les projets éoliens seront aussi perçus depuis le sommet du terril d'Auchy-au-Bois. Les éoliennes ne seront pas dans l'axe de vue des autres terrils classés ; elles seront néanmoins bien visibles et viendront accentuer la concurrence entre les éoliennes et les terrils, témoins du passé minier.*

*c) Par ailleurs, de nombreux projets éoliens sont prévus dans ce secteur, avec des enquêtes publiques passées récemment ou en cours. Si l'ensemble de ces projets devaient être réalisés, le territoire serait saturé d'éoliennes, effaçant la perception des terrils.*

*3) En conclusion, les projets éoliens de Febvin-Palfart et Fontaine-lès-Boulans impacteront de façon significative les perceptions du patrimoine minier de cette partie ouest du territoire, cet impact sera plus important depuis la chaussée Brunehaut et le tronçon du GRP Tour de la Lys au nord de Liettes.*

*Cordialement*

*Catherine Bertram - Directrice*

*Mission Bassin Minier Nord - Pas de Calais*

**Message du 17 janvier 2020 à 21:30**

**Auteur:**

**Association pour l'Avenir de nos Campagnes**

**Sujet:**

*Un projet devastateur à tout point de vue*

**Message:**

*Association Pour l'Avenir de nos Campagnes*

*11 rue d'Honninghem*

*62960 Hameau de Livossart*

*Febvin-Palfart*

*Les habitants de Febvin-Palfart et des communes environnantes, devant le développement anarchique, non maîtrisé, et irréfléchi des parcs éoliens se sont constitués en association pour dire non à tout nouveau projet dans une zone déjà saturée et qui tend vers l'uniformisation et l'industrialisation de nos paysages ruraux.*

*Nous ne reconnaissons plus nos paysages, chaque commune veut son parc éolien pour des raisons strictement financières et ne tient absolument pas compte du cadre de vie des habitants et encore moins de la menace qui pèse sur la biodiversité. Et même les zones de respiration ménagées par le Schéma Régional Eolien n'arrêtent plus les promoteurs éoliens.*

*C'est pourtant contraire au SRE qui « proscrit l'exploitation systématique des espaces disponibles ».*

*Le dernier rapport de la DREAL Hauts de France du 18 octobre 2019, François Riquiez, définit d'ailleurs un seuil d'alerte au-delà duquel il y a risque de saturation visuelle. Ces seuils sont largement dépassés dans nos communes comme le démontre l'étude d'impact du pétitionnaire Boralex et nous sommes au stade de l'omniprésence de l'éolien.*

*Par ailleurs, le conseil municipal de Febvin-Palfart a rejeté ce projet à l'unanimité, tout comme la Communauté d'agglomération de Saint-Omer opposée à tout nouveau projet pour cause de saturation du territoire.*

*Tous les voyants sont donc au rouge pour ces deux projets, Parc éolien de Febvin-Palfart et Parc éolien de Fontaine les Boulans et nous nous appuyerons sur l'étude d'impact fournie par le promoteur pour le démontrer.*

*I- LE SRE comme le SCOT de Fontaine-lès-Boulans placent les zones de projet dans des zones défavorables à l'éolien.*

*Les deux hameaux Livossart et Palfart (commune de Febvin-Palfart), situés en retrait et en altitude (190m), se situent dans le cône rouge du SRE, en zone défavorable. Deux raisons à cela.*

*D'une part cette zone se situe dans le cône de vue du château de Bomy classé Monument Historique et donc à préserver. L'analyse par drone fournie par le promoteur est d'ailleurs peu convaincante voire insuffisante puisque il indique dans l'étude d'impact page 124 :*

*« Afin d'apporter une garantie supplémentaire sur la non perception des projets depuis le château de Bomy et son parc, une analyse par drone a été faite. Des clichés ont été réalisés pour les deux projets avec une prise de vue à hauteur de moyeu et une prise de vue en bout de pale.*

*Les clichés ont été réalisés à l'emplacement des éoliennes FP01 et FLB01, qui sont les éoliennes les plus proches du château de Bomy de chaque parc. Si celui-ci n'est pas visible on peut considérer qu'il n'y a pas de risque de perception du projet depuis le château. »*

*Affirmer depuis la hauteur de deux éoliennes sur un total de onze que le château de Bomy élément remarquable du paysage sera épargné par le projet, alors même que les études menées par des services compétents de la DREAL ont identifié cette zone comme étant dans le cône de vue du château me semble peu convaincant, en tout cas bien insuffisant en terme de démonstration. Et le paramètre de la saison pour les arbres est aussi à prendre en considération.*

*Par ailleurs un second problème se pose pour cette zone pour le schéma régional éolien des Hauts de France. En effet, celui-ci établit deux lignes de force avec rapport d'échelle défavorable, l'une sur le secteur de Ponthieu et la seconde sur le secteur Haut Artois-Ternois. Or c'est précisément sur cette ligne que vient s'implanter ce projet de 11 éoliennes, sur un des plus hauts plateaux du secteur, à la limite de la marche de la cuesta, en bordure de plateau. Et c'est précisément ce qui crée ce rapport d'échelle défavorable.*

*Le résultat est consternant sur les photomontages proposés par Epure Paysage qui ne parvient pas à cacher que ce projet aura des conséquences désastreuses sur le paysage, et sera visible à des kilomètres, surplombant tous les monuments historiques et toutes les micro-vallées de grande qualité, faisant de cet espace de respiration préservé un gigantesque parc industriel, visible par*

*tous, jusqu'aux terrils classés au Patrimoine de l'UNESCO de Auchel. Pour ceux d'Auchy au Bois, le projet est encore plus prégnant.*

*Quelques exemples tirés du volet paysager sont assez explicites, observez le photomontage 2.6 ? Avec une prise de vue pourtant très éloignée à 9.1kms, aux abords de l'église classée de Wavrans, On mesure très bien l'effet « barrière » que vont engendrer ces deux projets cote à cote de 11 éoliennes.*

*De la même manière, la photo prise depuis Westrehem (106m d'altitude) montre bien la différence d'altitude entre les communes situées dans la zone de Piémont et ces éoliennes en limite de plateau (plateau de 190m), avec rapport d'échelle défavorable qui crée alors cet effet barrière.*

*L'impact paysager serait donc très lourd et global.*

*Pour ce qui est de la commune de Fontaine les Boulans, le pétitionnaire mentionne dans l'étude d'impact que « la commune de Fontaine-lès-Boulans ne dispose pas de zones favorables suffisantes pour permettre le développement de l'énergie éolienne selon le SRE de l'ancienne région Nord Pas de Calais ».*

*Mais si le SRE a bien été annulé, ses principes demeurent une référence que l'on ne peut ignorer comme le rappelle très justement le pétitionnaire dans son étude.*

*Par ailleurs, le SCOT de Fontaine-lès-Boulans, document toujours d'actualité n'ayant pas été invalidé, précise que « la commune de Fontaine-lès-Boulans ne se situe pas dans une zone destinée à évoluer vers une autonomie énergétique du territoire, notamment en développant l'éolien » comme le rappelle le pétitionnaire à la page 25 Etude d'impact Santé et Environnement.*

*Le SCOT du Pays du Ternois est exécutoire depuis le 28 juillet 2016.*

*Nous avons donc deux documents administratifs de référence qui exclut tout simplement cette zone du développement éolien.*